



ÉLEVEZ VOTRE VOIX

RAPPORT ANNUEL
2017-2018



Canadian
HIV/AIDS
Legal
Network

Réseau
juridique
canadien
VIH/sida

ÉLEVEZ VOTRE VOIX

Cette année marquait le 25^e anniversaire de la fondation du Réseau juridique canadien VIH/sida. Vingt-cinq années de plaidoyer, d'efforts pour des lois justes et pour des politiques respectueuses des droits humains fondamentaux des personnes vivant avec le VIH et le sida ou affectées par ceux-ci. Vingt-cinq années à ne jamais baisser les bras.

Ce fut une année au cours de laquelle nous nous sommes redéfinis et avons recentré notre travail. En 2016, nous avons commencé une démarche d'évaluation de nos priorités et d'établissement de nos orientations stratégiques pour les années suivantes — et en 2017, nous avons publié notre plan stratégique des cinq prochaines années, intitulé Respecter, protéger, appliquer : une réponse de droits humains au VIH. Un constat est clairement ressorti de ce processus : notre force réside dans notre expertise et nos prises de position pour la justice sociale. Nous sommes considérés comme des leaders du plaidoyer et de l'analyse juridique, tant sur la scène internationale que canadienne, et notre engagement à soutenir les voix de communautés qui ne sont souvent pas entendues est reconnu. Les objectifs établis

dans le plan stratégique sont aussi ambitieux que simples — nous voulons que nos ami-es, nos familles ainsi que les membres de nos communautés qui sont à risque de contracter le VIH ou qui vivent avec celui-ci, qui consomment des drogues, qui pratiquent le travail du sexe, qui sont en prison ou qui font partie de communautés LGBTQ puissent vivre sans crainte de discrimination, de persécution et de préjudices.

Ce principe élémentaire a été le moteur de nos travaux de cette année, comme vous le constaterez à la lecture du présent rapport. De notre travail pour contester des lois anti-gais dans les Caraïbes jusqu'à notre programme d'« avocat-es de rue » en Russie qui aide des personnes qui consomment des drogues à faire valoir leurs droits humains et à obtenir les services de santé dont elles ont besoin, nous défendons la dignité et faisons progresser la santé. Et nous en constatons des résultats — qu'il s'agisse de gens qui se font dépister et traiter pour le VIH ou l'hépatite C, ou encore du nombre sans cesse croissant de personnes LGBTQ qui se lèvent et manifestent.

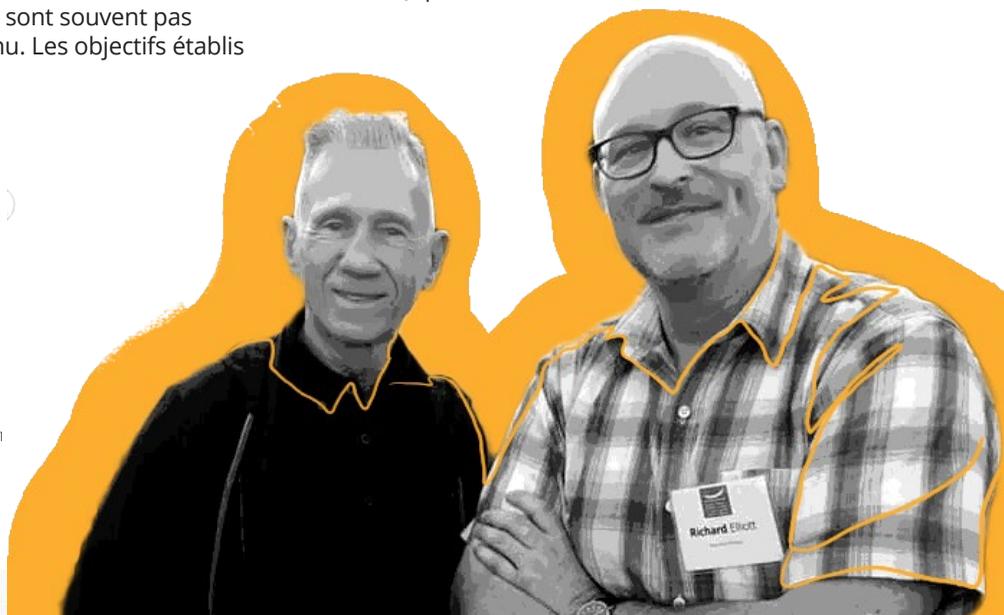


Canadian
HIV/AIDS
Legal
Network | Réseau
juridique
canadien
VIH/sida

CANADIAN HIV/AIDS LEGAL NETWORK
1240 BAY STREET, SUITE 600
TORONTO, ONTARIO M5R 2A7
INFO@AIDSLAW.CA | WWW.AIDSLAW.CA
@AIDSLAW

CHARITABLE REGISTRATION # 141110155 RR0001

DESIGN: THEPUBLICSTUDIO.CA





Nous avons pris le parti du changement ici au pays également. À la fin de l'année dernière, nous avons exhorté le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes à abroger des dispositions de la loi et des politiques relatives à l'immigration qui limitaient la capacité des personnes vivant avec le VIH d'immigrer au Canada en se basant sur la théorie d'un « fardeau excessif » — signifiant que le coût de leurs soins de santé était pressenti comme étant trop élevé et susceptible de drainer les fonds publics. Or, en avril 2018, grâce aux pressions concertées de nombreux intervenants, le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté a annoncé que les règles seraient modifiées — et qu'il y aurait beaucoup moins d'obstacles pour les requérants vivant avec le VIH ou d'autres troubles de santé. Les réformes ne sont pas l'abrogation complète (qui demeure nécessaire), mais elles constituent une victoire considérable. Merci aux organismes de la société civile et aux individus qui ont élevé leur voix.

Notre voix et celles des personnes dont nous défendons les droits sont entendues sur d'autres fronts également. L'un de nos projets majeurs de plaidoyer, cette année, a été le développement d'une Déclaration de consensus communautaire exhortant les gouvernements fédéral et provinciaux à mettre fin aux poursuites criminelles injustes pour la non-divulgaration du VIH. Ce développement a nécessité plusieurs mois de dur travail et de collaboration avec d'autres organismes au sein de la Coalition canadienne pour réformer la criminalisation du VIH. Au moment de la publication de la déclaration, peu avant la Journée mondiale du sida de 2017, plus de 150 appuis d'organismes en VIH et d'autres domaines avait été récoltés aux quatre coins du pays, demandant des lignes directrices judicieuses à l'intention des procureurs et autres acteurs du système de justice pénale. Il était impossible de faire fi de cette déclaration; et à l'occasion de la Journée mondiale du sida, en décembre, Justice Canada a publié un rapport phare puisant dans les nombreuses années de travail du Réseau juridique et de partenaires, formulant de nombreuses recommandations encourageantes. Le même

jour, le procureur général de l'Ontario a annoncé que les procureurs de cette province n'allaient plus déposer de poursuites pour non-divulgaration contre des individus dont la charge virale était supprimée depuis au moins six mois. Il s'agit d'importants progrès qui démontrent qu'un plaidoyer soutenu peut contribuer à vaincre l'injustice — mais ces progrès ne sont pas à la hauteur de ce qui est nécessaire, donc nous devons continuer d'élever nos voix.

Rassembler les gens est une autre manière d'amplifier leurs voix — et c'est précisément ce que nous avons fait en Jamaïque, en octobre dernier. Notre conférence Intimate Conviction a réuni des dizaines de personnes de partout dans le Commonwealth afin de discuter du rôle de l'église dans les efforts de plaidoyer pour l'abrogation des lois de l'époque coloniale qui criminalisent les personnes LGBTQ et qui incitent à la violence et à la discrimination à leur endroit. Plusieurs personnes de la communauté LGBTQ qui ont participé à ce colloque nous ont dit qu'elles se sont senties considérées comme cela ne leur était jamais arrivé de toute leur vie. Elles voyaient leurs expériences reconnues, validées, et leur identité acceptée. Leurs voix étaient enfin entendues.

Ce ne sont là que quelques-unes des façons par lesquelles nous avons élevé notre voix collective. Les pages qui suivent vous offrent plus de détails sur nos efforts de plaidoyer et leurs résultats. Au cours des prochains mois et de la présente année, nous continuerons de dénoncer, de faire des vagues à propos des politiques et de revendiquer des réformes des lois et politiques afin que les droits humains des personnes vulnérables soient respectés. Nous vous sommes reconnaissants de votre soutien, aujourd'hui comme toujours.

Dans la solidarité,



Ron Rosenes
président du conseil
d'administration



Richard Elliott
directeur général

EXIGER LA DIGNITÉ

« C'est mon gagne-pain; c'est ce qui me permet de survivre depuis l'âge de 18 ans par mes propres moyens. C'est le moyen grâce auquel mes enfants ont mieux que ce que j'ai eu dans mon enfance. Je ne considère pas ça comme une tentative de faire du tort à un autre humain et je ne trouve pas du tout que ça me fait du mal. Je voudrais simplement que les choses changent pour le mieux, en ce qui concerne le travail du sexe. Si les gens n'essaient pas de voir ça d'un autre œil, il n'y aura qu'une façon de le voir, peu importe ce qui est fait ou dit par n'importe qui. »

— Une travailleuse du sexe interviewée dans le cadre de notre Projet de documentation pour les travailleuse(-eur)s du sexe

L'image répandue des personnes qui pratiquent le travail du sexe est celle d'une femme se tenant au coin d'une rue pour attirer des clients parmi les véhicules qui passent. Ou celle d'une migrante tenue en otage par des personnes qui l'exploitent en la forçant à fournir des services sexuels. Une femme qui exerce peu de contrôle sur son commerce et sur sa clientèle.

Mais la réalité du travail du sexe est beaucoup plus diversifiée et complexe — et le Réseau juridique a travaillé fort cette année pour mettre cela en lumière. En 2014, le gouvernement fédéral a adopté la Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation (LPCPVE), déplorant en préambule l'« exploitation inhérente à la prostitution » et affirmant par ailleurs vouloir « encourager les personnes qui se livrent à la prostitution à signaler les cas de violence », en criminalisant l'achat de services sexuels. Dans la même

période, le gouvernement fédéral a également adopté des règlements d'immigration interdisant aux personnes de citoyenneté non canadienne ou qui n'ont pas le statut de résident permanent au Canada — y compris les personnes ayant un permis de travail — de travailler légalement dans l'industrie du sexe, en affirmant vouloir protéger les femmes vulnérables à l'exploitation.

Pour contrer ce genre de philosophie, nous avons amorcé en mai 2017 un partenariat avec Butterfly: Asian and Migrant Sex Workers Support Network afin de présenter un mémoire au Comité permanent de la politique sociale de l'Ontario, relativement au projet de loi 96, Loi contre la traite de personnes. Nous avons exhorté le comité à rejeter ce projet de loi malavisé qui mélange la traite de personnes et le travail du sexe et qui renferme des stéréotypes propices à accroître l'anxiété, la panique morale et le racisme à l'égard des

migrants et des travailleuse(-eur)s du sexe. Nous avons souligné le fait que le projet de loi contribuerait à une augmentation de l'activité policière visant des individus perçus comme des victimes de la traite de personnes, ce qui entraînerait une surveillance accrue, des actions ciblées, des arrestations et des cas de détention de travailleuse(-eur)s du sexe ainsi que de déportation de travailleuse(-eur)s du sexe migrant-es, et que l'ensemble du phénomène affecterait grandement la capacité des travailleuse(-eur)s du sexe de demander de l'aide en cas de menace. Bien que la loi ait été adoptée, la force de ce partenariat nous a encouragés, de même que cette occasion de mettre en relief l'impact que le discours anti-traité et les politiques qui en découlent ont sur les travailleuse(-eur)s du sexe migrant-es.

Le Réseau juridique est également membre actif de l'Alliance canadienne pour la réforme des lois sur le travail du sexe; à ce titre, nous avons contribué à la rédaction de Sécurité, dignité, égalité : Recommandations pour la réforme des lois sur le travail du sexe. Ce rapport détaillé décrit exactement ce qui doit être fait pour assurer que les lois contribuent à protéger les droits humains des travailleuse(-eur)s du sexe; ceci inclut d'abroger les dispositions de droit criminel spécifiques au travail du sexe. En dépit de l'affirmation selon laquelle la LPCPVE vise à protéger les femmes contre l'exploitation, il est devenu de plus en plus évident que les travailleuse(-eur)s du sexe sont encore menacées. Elles ont des rapports difficiles avec les forces d'application de la loi et elles constatent des effets néfastes sur leur santé, leur sécurité et leur bien-être.

C'est pourquoi nous comptons mettre l'accent sur un nouveau projet emballant qui sera lancé l'an prochain (dévoilement d'une surprise!). Cette initiative appelée Projet de documentation des travailleuse(-eur)s du sexe découle d'un besoin identifié par des défenseurs et alliés des travailleuse(-eur)s du sexe, concernant la documentation des expériences en rapport avec les forces d'application de la loi. Financé par la Fondation du droit de l'Ontario,

ce projet explorera les façons par lesquelles les lois pénales, les lois sur l'immigration et anti-traité ainsi que les pratiques d'application de la loi affectent la santé, la sécurité et l'agentivité des travailleuse(-eur)s du sexe, les empêchant de travailler dans des conditions sécuritaires et sans violence, et nuisant à leur accès à des services de santé, à du soutien social ainsi qu'à la protection de la police. Les travailleuse(-eur)s du sexe subissent les contrecoups de ces lois et des pratiques d'application de la loi — mais le public, les acteurs de l'application de la loi et les responsables des politiques reconnaissent rarement les expériences des travailleuse(-eur)s du sexe dans l'interaction avec la loi. Ce projet vise à combler cette lacune.

Le travail a commencé en 2018, avec la finalisation de la description de la portée du projet, la sélection de sites d'entrevues en Ontario et le début du recrutement. Nous avons lancé un appel à l'échelle de la province pour joindre des travailleuse(-eur)s du sexe qui ont rencontré des acteurs de l'application de la loi dans le contexte de leur travail, en vue de discuter de l'impact de ces rencontres. Les entrevues ont été complétées cet automne et serviront à créer une installation multimédia à l'aide de paroles et de voix de travailleuse(-eur)s du sexe. Nous espérons que ce projet et les efforts de plaidoyer décrits ci-dessus contribueront à amplifier les voix des personnes qui subissent le fardeau de ces lois sévères — et que des changements concrets en résulteront.



ACTION=VIE

« Le plus frustrant et inquiétant pour moi, c'était le fait que la même situation se répète pour d'autres femmes. [...] Il est nécessaire que les instances de santé prennent des mesures systématiques pour faire en sorte que les femmes enceintes qui consomment des drogues puissent obtenir des services médicaux efficaces. Ce [...] serait la seule façon par laquelle je pourrais trouver un soulagement au moins partiel de ma douleur et de mes souffrances. »

— O.S., cliente du programme d'« avocats de rue » en Russie

Les personnes qui consomment des drogues constituent une population particulièrement vulnérable — ce n'est pas un secret. La stigmatisation entourant la consommation de drogues illégales pousse des personnes en marge de la société, les prive de traitement médical approprié et fait peser sur elles la menace d'accusations criminelles au lieu de leur offrir des services de réduction des méfaits. Le Réseau juridique défend les droits humains des personnes qui consomment des drogues, lutte pour qu'elles aient des lieux sécuritaires où consommer et suscite des changements aux lois injustes qui les criminalisent.

Notre programme d'« avocats de rue » en Russie est l'un des aspects les plus frappants de ce travail.

Dans ce programme, nous travaillons directement avec des personnes qui consomment des drogues. Le programme des avocats de rue aide des personnes qui se sont vu refuser un traitement de substitution aux opioïdes (TSO) ou qui sont privées d'autres formes d'aide médicale ou sociale en raison de leur dépendance à des drogues. Cette année, nous avons défendu les droits de plusieurs personnes qui se sont retrouvées dans une telle situation. Nous avons fait de nombreuses représentations à des instances des Nations Unies, décrivant diverses façons par lesquelles les droits humains de nos clients et clientes

sont violés par le refus de la Russie de traiter la dépendance aux drogues comme une question de soins de santé. Une bonne part de notre clientèle se compose de femmes qui demandent de l'aide pour contrôler leur consommation de drogues mais qui se retrouvent plutôt accusées au criminel et incarcérées. Le TSO n'est pas autorisé, en Russie, pas plus qu'il n'existe de mécanisme pour faire en sorte que des mères qui recourent à un traitement de la dépendance puissent suivre un tel programme en résidence tout en étant en compagnie de leurs enfants. Ceci déshumanise ces femmes, les soumet à des traitements humiliants et les traite comme si elles étaient des criminelles. Nos mémoires ont conduit trois instances des Nations Unies en matière de droits humains à formuler de nouvelles conclusions et à adresser des recommandations à la Russie — le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le Comité des droits des personnes handicapées (CRPD) et le Comité contre la torture (CAT). Notre espoir est qu'avec l'aide de solides défenseurs, ces femmes trouvent enfin accès aux soins et traitements qu'elles demandent.

Plus près d'ici, le Réseau juridique a été actif dans des campagnes pour l'amélioration des stratégies de réduction des méfaits, à l'échelle du pays. Depuis notre rapport annuel précédent, le virage pour la décriminalisation du cannabis pour consommation personnelle



a été fait, au Canada — et nous misons sur ce changement afin de militer pour la décriminalisation complète de toutes les autres drogues pour consommation personnelle. Depuis avril 2017, nous avons rencontré des organismes partenaires pour un travail stratégique et nous avons saisi chaque occasion, depuis, pour faire valoir le bien-fondé de cette décriminalisation.

En mai 2017, nous avons présenté une vision de nouveau parcours, « Actions nécessaires au Canada dès maintenant », lors de la 25e Conférence internationale annuelle sur la réduction des méfaits. Nous y décrivions cinq priorités pour la réduction des méfaits et les politiques sur les drogues au Canada; le document a été envoyé à tous les députés et à tous les ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux de la Santé et de la Justice. Des médias de partout au pays y ont porté attention, y compris dans un article des journaux PostMedia portant sur la recommandation de mettre en œuvre des programmes de seringues en prison. Puis en avril 2018, nous avons mobilisé des appuis pour une résolution de politiques lors du congrès national du Parti libéral du Canada, demandant que le parti aborde la crise des opioïdes dans une approche de santé publique. La résolution a été adoptée et fait maintenant partie des politiques des Libéraux, ce qui signifie que deux principaux partis politiques du Canada ont à présent des positions officielles qui appuient la décriminalisation de la possession de drogues à des fins de consommation personnelle.

Mais entre-temps la crise des surdoses d'opioïdes continue de battre son plein, au prix terrible de nombreuses vies. Nous y réagissons en poursuivant notre plaidoyer pour la mise en œuvre et l'expansion de services de consommation supervisée et en prenant la défense de sites « improvisés » pour la prévention des surdoses (SPS). Nous avons connu un certain succès à la fin de 2017, lorsque l'Ontario a annoncé une entente avec le gouvernement fédéral pour l'expansion des SPS. Le gouvernement fédéral a accordé une

« exemption de catégorie » plaçant à l'abri des poursuites criminelles les SPS approuvés par le Gouvernement de l'Ontario, ce qui conférait concrètement à celui-ci le pouvoir de décision. Malheureusement, l'élection du nouveau gouvernement ontarien a ébranlé ce succès, en 2018, mais nous demeurons engagés à l'égard de ce plaidoyer et de ce travail. Nous avons commencé la préparation d'un rapport documentant les défis qui persistent à l'exemption légale des services de consommation supervisée (SCS), en réalisant des entrevues détaillées avec des fournisseurs de services de première ligne et des personnes qui consomment des drogues. Le rapport fera valoir la nécessité de diverses autres réformes législatives ou de politiques qui faciliteraient les SCS; il constituera une base pour le plaidoyer continu auprès du gouvernement fédéral.

Un autre aspect majeur de notre travail à l'appui de la réduction des méfaits a été la création et la distribution de nos cartes de poche concernant la loi sur les bons samaritains. Ces cartes présentent une information cruciale concernant la Loi sur les bons samaritains secourant les victimes de surdose, adoptée en 2017 par le gouvernement fédéral; elles expliquent aux gens leurs droits juridiques en situation d'appel au 911 pour demander de l'aide pour une personne en situation de surdose. Plus de 50 000 cartes ont été imprimées, toutes ont été distribuées et une version internet a été téléchargée plusieurs centaines de fois. Ces cartes sont un important outil pour combattre la crise de surdoses qui sévit et nous cherchons encore des moyens de disséminer à plus grande échelle cette information salvatrice.

Il reste encore beaucoup à faire pour la mise en œuvre globale des stratégies de réduction des méfaits, mais les réalisations que nous observons jusqu'ici nous encouragent. Que ce soit dans les rues de Moscou ou dans un SPS provisoire de Toronto, les personnes qui consomment des drogues et celles d'entre nous qui s'en soucient font entendre leurs voix — et nous sommes déterminés à amplifier le volume de ces demandes de respect de la dignité ainsi que de changements.

ÉBRANLER LA DISCRIMINATION

« Nous voulons que la Jamaïque reconnaisse et comprenne que nous sommes uniques et que nous souhaitons simplement être acceptés en tant qu'individus. »

— Un participant à la Fierté de Montego Bay de 2017

Il n'y a de droit humain plus fondamental que celui d'être soi-même. Se sentir libre de montrer qui l'on est vraiment à notre famille, à nos amis et à la société, et vivre avec la certitude d'être accepté, valorisé et en sécurité. Toutefois, comme on le sait, la réalité n'est pas telle pour de nombreuses personnes. Dans une grande partie du monde, les personnes LGBTQ subissent de la discrimination, de la persécution et des menaces de violence — simplement en raison de qui elles sont.

C'est particulièrement le cas dans les Caraïbes et d'autres anciennes colonies britanniques. Des 73 pays qui criminalisent l'intimité consensuelle entre personnes de même sexe, plus de 50 sont membres du Commonwealth et neuf se trouvent dans les Caraïbes. C'est pourquoi le Réseau juridique a continué de soutenir la voix du changement dans cette région.

L'une de nos initiatives majeures, cette année, a été la tenue de la toute première conférence internationale examinant le rôle de l'église chrétienne dans l'établissement et le maintien de lois anti-sodomie dans le Commonwealth. Intitulée « Intimate Conviction », cette conférence de deux jours a réuni des leaders œcuméniques des quatre coins du monde et de différentes confessions à Kingston, Jamaïque. Les conférenciers étaient des dirigeants d'églises, des experts juridiques et des spécialistes bibliques, dont plusieurs ont déboulonné les mythes concernant la

soi-disant nécessité religieuse de telles lois. Malgré l'opposition de certains groupes fondamentalistes et d'une partie des médias, la conférence a été accueillie favorablement, mais surtout, elle a inclus les voix de leaders religieux progressistes contestant l'orthodoxie anti-LGBTQ dominante. Afin d'amplifier les voix de la conférence, notre Équipe des communications a compilé un recueil édité de certaines présentations (à paraître à la fin de 2018) et a disséminé l'appel à la décriminalisation.

Quelques jours plus tard, la troisième Fierté annuelle de Montego Bay a donné un visage à la communauté LGBTQ jamaïcaine, avec un espace sécuritaire pour les célébrations, des manifestations spontanées dans la rue et le tout premier festival de films LGBTQ de la Jamaïque. Grâce à ses donateurs, le Réseau juridique a fourni du soutien financier et logistique aux organisateurs locaux — dans la foulée de son engagement à mobiliser et à soutenir les communautés afin qu'elles défendent leurs droits et les fassent progresser. L'événement de cette année a attiré plus de 850 participants, soit une hausse marquée sur l'année précédente — ce qui fait foi du besoin critique de telles occasions pour permettre aux communautés LGBTQ de se réunir et de célébrer.

Au début de 2018, notre travail dans les Caraïbes a comporté d'importants défis de plaidoyer. En janvier, nous avons appris que Steven

Anderson, prédicateur américain connu comme propageant la haine et l'homophobie, planifiait un « voyage missionnaire » en Jamaïque. Anderson s'était déjà vu refuser l'entrée dans d'autres pays, notamment au Canada, en raison de sa propagande haineuse. Toutefois, vu l'absence de lois sur les discours haineux en Jamaïque et les déclarations initiales du gouvernement, il paraissait plausible qu'Anderson parvienne à entrer au pays pour prêcher sa haine. Jay John, un courageux citoyen jamaïcain, refusait que cela se produise. Il a lancé une pétition exhortant le Gouvernement de la Jamaïque à interdire l'entrée à Anderson afin de l'empêcher de propager ses appels à la mort des homosexuels et de nuire aux populations vulnérables. Devant le rejet de sa tentative de créer une pétition gouvernementale officielle, Jay a dû se tourner vers une plateforme en ligne.

Lorsque le Réseau juridique a entendu parler de la pétition de Jay, nous avons agi rapidement et utilisé nos contacts pour amplifier son message. Ensemble, nous avons recueilli plus de 38 000 signatures — deux fois et demie le nombre requis pour obtenir une réponse du gouvernement. Mais le gouvernement a de nouveau refusé de l'entendre. En réponse, nous avons adressé une lettre ouverte au Gouvernement de la Jamaïque, décrivant les arguments juridiques à l'appui d'une interdiction d'entrée ciblant Anderson. Nous avons fait valoir qu'en vertu de la loi jamaïcaine,

un agent d'immigration pouvait lui refuser l'entrée aux motifs de sa campagne ouverte incitant à des meurtres et de son déni de l'Holocauste. Notre lettre a été signée par quelque 70 organismes et individus de la Jamaïque et des quatre coins du monde. Et nos efforts ont porté fruit. Le 29 janvier 2018, Anderson était sur le point de prendre l'avion à Atlanta, en direction de Kingston, lorsqu'on l'a informé que le Gouvernement de la Jamaïque venait de lui refuser l'entrée au pays.

En dépit de ces victoires et de progrès encourageants dans la région, des éléments frustrants subsistent. Nous attendons encore la décision de la cour jamaïcaine dans notre contestation du refus d'une station de télévision de diffuser une publicité à l'appui des droits LGBT — une affaire initialement entendue en 2016. Nous attendons également la date d'audience sur le fond, dans le cadre de notre contestation en justice des lois jamaïcaines contre la « sodomie » et la « grossière indécence ». Une justice différée est une justice refusée.

Les droits LGBTQ font la manchette partout dans le monde; nous voulons mettre à profit cette attention fort nécessaire et rehausser les voix des personnes qui sont persécutées simplement à cause de qui elles sont, qui elles désirent et qui elles aiment.



CONTRE LES CONDAMNATIONS

« La seule question, dans cette affaire, consiste à déterminer si le préjudice psychologique qui aurait été causé par la non-divulgence du VIH vicie le consentement à l'activité sexuelle. La réponse courte est non. »

— Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse, R. v. T., 15 février 2018.

La dernière année fut déterminante, pour la lutte contre la criminalisation injuste du VIH. Décisions historiques de tribunaux, mouvements positifs à tous les paliers de gouvernement — nous voyons enfin du réel changement, et le plaidoyer continu du Réseau juridique y joue un rôle crucial.

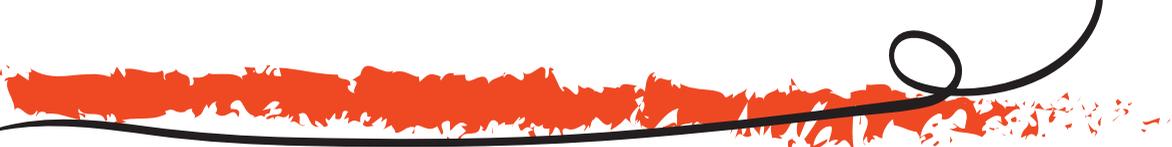
En mai 2017, nous avons organisé une cellule de réflexion intensive d'un jour sur la réforme du Code criminel comme moyen de limiter la criminalisation du VIH. Cette réunion de 20 experts s'est soldée par un document de discussion sur les avantages et les inconvénients des options pour une telle réforme. Elle a été suivie d'une formation d'une demi-journée pour les personnes vivant avec le VIH, sur le plaidoyer contre la criminalisation du VIH dans les médias, puis d'un symposium sur le même sujet lors de notre a.g.a. de 2017. Intitulé Repenser la justice, ce symposium d'un jour a donné le coup d'envoi à une consultation nationale sur un consensus communautaire plus large, qui nous a occupés la majeure partie de l'année à titre de membre de la Coalition canadienne pour réformer la criminalisation du VIH (CCRCV).

La Déclaration de consensus communautaire est le fruit de plusieurs mois d'efforts et de consultations bilingues à l'échelle nationale. Lors de sa publication en novembre 2017, elle

comptait plus de 150 appuis d'organismes signataires, pour nos trois appels à l'action : de judicieuses lignes directrices pour les procureurs des provinces et territoires afin de limiter le mésusage du droit criminel; des modifications au Code criminel fédéral; et la formation des juges et autres acteurs du système de justice pénale.

Ce momentum ne nous a pas empêchés de poursuivre notre travail. Lors de la Journée mondiale du sida de 2017, Justice Canada a rendu public un rapport intitulé Réponse du système de justice pénale à la non-divulgence de la séropositivité. Largement basé sur des discussions tenues l'année précédente entre le Réseau juridique et le ministère, ce rapport constitue la toute première reconnaissance de la nécessité de réformes de la part du gouvernement fédéral. Le même jour, le procureur général de l'Ontario a annoncé que les procureurs de cette province n'allaient plus déposer de poursuites pour non-divulgence contre des personnes vivant avec le VIH dont la charge virale était supprimée.

Et bien sûr, tout en mobilisant la communauté et en demandant des comptes aux politiciens, le Réseau juridique s'est présenté devant des tribunaux pour contester la criminalisation du VIH. Une affaire en Nouvelle-Écosse a donné des résultats concrets et réjouissants.



L'accusé, un jeune homme ayant une charge virale indétectable, avait initialement été déclaré coupable d'agression sexuelle causant des lésions corporelles pour n'avoir pas dévoilé sa séropositivité à ses partenaires malgré l'utilisation de condoms. Même si la juge de première instance n'a relevé aucune possibilité réaliste de transmission du VIH, le jeune homme avait été déclaré coupable. Dans ce jugement fort problématique, la juge avait tranché que la détresse émotionnelle vécue par les partenaires dans l'attente du résultat de leur dépistage du VIH justifiait un verdict de culpabilité. L'avocat de la défense a immédiatement porté le jugement en appel; nous avons demandé et obtenu le statut d'intervenant avec la HIV & AIDS Legal Clinic Ontario (HALCO) et la COCQ-SIDA, la coalition des organismes communautaires en VIH du Québec. Après le dépôt de notre mémoire, la Couronne a convenu que l'appel était justifié et devrait être entendu. Le 15 février 2018, la Cour d'appel de la Nouvelle-Écosse a abondé dans le même sens et a renversé le verdict. Pendant ce temps, un homme était acquitté en Ontario puisque sa charge virale était indétectable au moment où il a eu des relations sexuelles sans divulguer sa séropositivité. De tels résultats positifs démontrent l'importance de collaborer avec des avocats de la défense et de faire pression pour la reconnaissance des preuves scientifiques dans les cas d'allégations de non-divulgaration du VIH.

Pour ce faire, le Réseau juridique a été collaborateur principal au développement d'une nouvelle Déclaration de consensus d'experts sur la connaissance scientifique relative au VIH dans le contexte du droit

pénal. Préparée par des experts en VIH des quatre coins du monde et résultant de vastes efforts de mobilisation et de coordination étalés sur plusieurs mois, la déclaration a été appuyée par HIV JUSTICE WORLDWIDE — un mouvement mondial pour mettre fin à la criminalisation du VIH.

Nos contributions à la lutte mondiale contre la criminalisation du VIH ont également inclus des collaborations avec des militants locaux de l'Afrique francophone. En décembre 2017, notre rapport pour le compte de HIV JUSTICE WORLDWIDE sur les lois spécifiques au VIH et les poursuites à l'encontre de personnes vivant avec le VIH dans la région ainsi que notre réunion lors de la Conférence ICASA à Abidjan, Côte d'Ivoire, ont conduit à l'émergence d'un réseau francophone contre la criminalisation du VIH. Le Réseau juridique a également fourni du soutien à des avocats et à des militants des quatre coins du monde — y compris au Malawi, où une femme reconnue coupable d'avoir allaité son enfant a finalement été acquittée grâce aux efforts concertés de partenaires locaux et internationaux.

Il reste encore beaucoup de travail à faire au Canada et dans le monde, mais des décisions comme celle-ci nous encouragent et constituent un pas dans la bonne direction. Par un plaidoyer efficace et un soutien indéfectible, nous pouvons changer les lois et les attitudes qui criminalisent de manière injuste les personnes vivant avec le VIH — et donner une voix à celles qui, autrement, ne seraient peut-être pas entendues.



DÉNONCER L'INJUSTICE

« Les programmes de seringues en prison sont la meilleure mesure que des prisons pourraient mettre en œuvre [...] Les autorités carcérales n'ont pas la capacité d'empêcher des drogues d'entrer ou des détenus d'en consommer. Et les maladies ne restent pas en prison. On finit tous par rentrer chez nous. »

— Harold Griffin, ex-détenu

Les détenus sont parmi les plus affectés par la criminalisation de la consommation de drogues. Stigmatisés et ostracisés dès leur entrée dans le système judiciaire, ils sont souvent laissés à eux-mêmes, sans systèmes de soutien ni défenseurs.

Ils sont également privés d'accès à des services de santé salvateurs que plusieurs d'entre nous tiennent pour acquis dans la collectivité.

En l'absence de mesures de réduction des méfaits comme du matériel d'injection stérile, les personnes qui consomment des drogues en prison sont forcées d'emprunter, de louer et de réutiliser des instruments pour s'injecter, ce qui peut donner lieu à des infections à VIH et à l'hépatite C par ailleurs évitables, en plus d'accroître le risque de surdose. Voilà pourquoi le Réseau juridique défend ardemment et depuis longtemps les droits humains des personnes incarcérées et fait valoir leur besoin d'accès équivalent aux soins de santé — y compris à des programmes de seringues en prison.

En 2012, nous avons intenté une poursuite contre le Gouvernement du Canada, arguant que son échec à assurer un accès raisonnable et efficace à ces programmes violait le droit des détenus à la santé et à la protection égale

de la loi. Depuis, de nombreux affidavits d'experts de la santé carcérale et de la réduction des méfaits au Canada et en Suisse ont été déposés, des experts ont été contre-interrogés et des documents juridiques ont été échangés en vue de notre audience. Or, le 14 mai 2018, sans tambour ni trompette et sans préavis au Réseau juridique, le gouvernement a discrètement annoncé la mise en œuvre de deux programmes d'échange de seringues en prison ainsi qu'un plan d'expansion à toutes les prisons fédérales à compter de 2019. Victoire? Peut-être — quoique partielle.

Nous sommes encouragés par les fruits de notre plaidoyer, mais nous sommes profondément préoccupés par les lacunes du programme gouvernemental. Selon ce que nous en savons à présent, le programme n'est pas conforme aux principes de la santé publique ni aux normes acceptées — par conséquent, des détenus seront encore privés de matériel d'injection stérile qui pourrait protéger leur santé. Au cours de la prochaine année, nous surveillerons l'accès des détenus à ce programme et poursuivrons notre contentieux afin que leurs voix soient entendues et que leurs droits soient respectés.

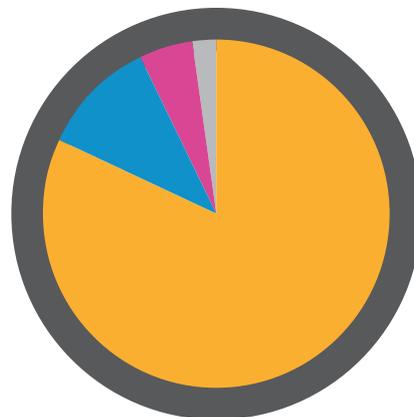
APERÇU DES FINANCES

RÉSUMÉ DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2017

	2018	2017
REVENUS	\$	\$
Subventions	1 689 986	1 846 105
Dons	147 116	203 904
Frais de consultation	140 597	33 527
Cotisations	8 505	6 953
Intérêt et autres	9 178	11 113
TOTAL DES REVENUS	1 995 382	2 101 602
DÉPENSES		
Personnel et honoraires professionnels	1 486 766	1 510 548
Déplacements	126 870	200 343
Événements et prix	67 518	84 831
Communications et information	44 564	67 236
Litiges stratégiques	17 480	21 981
Loyer et entretien	129 041	126 110
Matériel et dépenses de bureau	53 052	52 348
Amortissement	3 104	1 293
Matériel d'intervention terrain	29 092	0
Autres	36 202	35 463
TOTAL DES DÉPENSES	1 993 689	2 100 153
ACTIF NET	113 099	111 406

UTILISATION DE NOS FONDS

	Activités de bienfaisance	82 %
	Administration	11 %
	Collecte de fonds	5 %
	Autres	2 %



232 871

**NOMBRE DE VISITES
SUR NOTRE SITE WEB**

(+ 13 929 que l'exercice précédent)

2 360

**NOMBRE DE VISITES
SUR LA PAGE WEB
DE NOTRE SYMPOSIUM**

LA FORCE DU NOMBRE



+160

**NOMBRE D'ORGANISMES
DES QUATRE COINS DU CANADA
MAINTENANT APPUYANT LA
DÉCLARATION DE CONSENSUS
COMMUNAUTAIRE POUR CESSER LA
CRIMINALISATION INJUSTE DU VIH**

15

**NOMBRE D'AFFAIRES
EN COUR AUXQUELLES
LE RÉSEAU JURIDIQUE
A PARTICIPÉ**

**DOCUMENT LE PLUS TÉLÉCHARGÉ :
LA CRIMINALISATION DU VIH AU CANADA :
TENDANCES CLÉS ET PARTICULARITÉS**

1 711 fois

**NOMBRE
D'INTERVIEWS
MÉDIAS**

25

**NOMBRE D'INDIVIDUS
FAISANT UN DON POUR
LA PREMIÈRE FOIS**

(+ 70 que l'exercice précédent)

159

31
**NOMBRE DE
CONFÉRENCIERS
À LA CONFÉRENCE
INTIMATE
CONVICTION**

**NOMBRE DE
PARTICIPANTS À
CELLE-CI**

+125

+20 millions

**NOMBRE D'IMPRESSIONS
DU RÉSEAU JURIDIQUE
DANS LES MÉDIAS**

75

**NOMBRE DE
PARTICIPANTS
À NOTRE SYMPOSIUM
REPENSER LA JUSTICE**

13 114

**NOMBRE DE VISITES DANS LA
SECTION CRIMINALISATION
DU VIH DE NOTRE SITE WEB**

826 269

**NOMBRE D'IMPRESSIONS
SUR TWITTER**

608 340 personnes

PORTÉE VIA FACEBOOK

THANKS! MERCII!

BOARD MEMBERS / CONSEIL D'ADMINISTRATION

Andrew Beckerman
Jesse Brown
Veronica Cenac
Marilyou Gagnon, Vice-Chair
Leegay Jagoe, Vice-Chair
Louis Letellier de St. Just
Megan Longley
Maria Nengoh Mensah,
Secretary
Eric Mykhalovskiy, Treasurer
Natasha Potvin
Ron Rosenes, Chair
Jessica Whitbread

STAFF MEMBERS / PERSONNEL

Daniele Bourgeois, Program
Support Assistant / adjointe
de soutien aux programmes
Janet Butler-McPhee, Director
of Communications and
Advocacy / directrice des
communications et du
plaidoyer
Nicholas Caivano, Policy
Analyst / analyste des
politiques

Sandra Ka Hon Chu, Director
of Research and Advocacy /
directrice de la recherche et
du plaidoyer

Adrieh Der-Boghossian,
Communications
Specialist / spécialiste des
communications (until
November 2017 / jusqu'en
novembre 2017)

Richard Elliott, Executive
Director / directeur général
Mikhail Golichenko, Senior
Policy Analyst / analyste
principal des politiques
Terry Gould, Program Support
Manager / gestionnaire du
soutien aux programmes

Cécile Kazatchkine, Senior
Policy Analyst / analyste
principal des politiques
Megan Long, Communications
Specialist / spécialiste des
communications (from
March 2018 / dès mars
2018)

Doriana Schiavi, Finance
Manager / gestionnaire
des finances

Joshua Terry, Communications
and Campaigns Officer /
agent des communications
et des campagnes

Maurice Tomlinson, Senior
Policy Analyst / analyste
principal des politiques
Teneille Warren, Development
Officer / agente du
développement (from
January 2018 /
dès janvier 2018)

Philip Wong, Director of
Development / directeur du
développement

ADVOCATES CIRCLE / CERCLE DES PORTES- FLAMBEAU

James Burns
Rebecca Cook
Stephanie Dickson
R. Douglas Elliott
Michael Feder
Derek Hodel
Karim Ladak
Stephen Lewis
Peter McKnight
Ron Rosenes
Lori Stoltz

DONORS / DONATEURS

Leadership Circle / Cercle du Leadership (\$1,000+)

Amsterdam Brewery
Salah Bachir and Jacob Yerex
Andrew Beckerman
Begonia Fund
c/o Toronto Foundation
Broadway Cares/Equity Fights
AIDS, Inc.

City of Toronto, Investing in
Neighbourhoods Initiative
Clergy Support Memorial
Church

Rebecca Cook and Bernard
Dickens

Delta Air Lines
Howard and Patricia Elliott
Richard Elliott

Elton John AIDS Foundation
Elton John AIDS Foundation (UK)
Eurasian Coalition

on Male Health
Joanne Csete
Global Fund to fight AIDS,
Tuberculosis and Malaria

Go Financial (Winnie Go)
Government of Canada,
Canada Summer
Jobs initiative

Impact Fund
Larry Hughson
Derek Hodel
and Allan Dorrington

The Law Foundation of Ontario
Levi Strauss Foundation
Doug Kerr

Karim Ladak
Mr-A-C AIDS Fund
Casey and Bev McKibbin
Open Society Foundations
PFLAG

Public Health Agency
of Canada

Robert Carr Civil Society
Networks Fund
Ron Rosenes

Gordon & Jean Ross
Saint Matthias Church
St. Michael's Hospital

Stephen Lewis Foundation

Tides Center – AIDS-Free World
Tides Canada Initiatives – AIDS-
Free World Canada
TD Bank Group

UNAIDS
United Nations Office on Drugs
and Crime (UNODC)

Scholars Circle / Cercle des universitaires (monthly donors / donateurs mensuels)

Martin French
Marilyou Gagnon
Saarah Greene
Adrian Guta
Jennifer Kilty
Alana Klein
Mona Loutfy
Eric Mykhalovskiy
Amelie Perron
Christine Vézina
Emily van der Meulen

Defenders Circle / Cercle de défenseurs (monthly donors / donateurs mensuels)

Glenn Betteridge
Jesse Brown
Janet and Joe Butler-McPhee
Ruth Carey
Rob Champagne
Patrick Charette-Dionne
Harry Cherniak
Stéphanie Claiwaz-Loranger
Patrick Cupido
Theodore De Bruyn
Lyn De La Cour
Anthony de Padua
Jean Dussault
Laurie Edmiston
Cynthia Fromstein

Patricia Holbrow
Eric Hortop
Leegay Jagoe
Lauryn Kronick
Denis LeBlanc
Stephen Lewis
Megan Longley
Gail Mahood
Gilles Marchildon
David McGillivray
Margaret (Peggy) Millson
Stephanie Nixon
Justin Noble
Michelle Proctor-Simms
Scott Rayter
Bruce Ryder
Todd Sherman
Philip Wong

Giving Circle / Cercle des donateurs (\$200+)

Barry Adam
Peter and Kathy Anderson
Robert Israel Blanshay
Earl Brown
Charles Campbell
Walter Cavallieri
Vince Chu
John and Pat Evans
Christopher Field
Gordon Floyd
Barbara Hall
Kishwar Iqbal
Zamil Janmohamed
and Sherdil Hussai
Simon Kattar
Catherine Lecky
Louis Letellier de Saint-Just
LGBTQ-JSN
Grant Loewen
Tim McCaskell

Paul D. Melville-Gray
Warren Michelow
Tim Moseley and Yung Dai
Scott Mullin
Eugene Oscapella
Clint Robertson
Philip Rose
Rosedale Heights School
of the Arts
Mark Rowlinson
Doriana Schiavi
Shekhar and Shobha
Shawn Syms
Frank Testin
Rahim Thawer
The Paul Butler and Chris Black
Foundation at Toronto
Foundation
Glyn Townson
Alexandre Vigneault
Kathleen Wallace-Deering
8 Anonymous Donors

VOLUNTEERS AND SUPPORTERS/ SYMPATHISANTS ET BÉNÉVOLES

Neil Armstrong
Stevia Arthur
Edwin J. Bernard
Sylvie Beaumont
Daniel Bood
Jaina Broderick
Paul Burstein
Alejandro Bustos
Sally Cameron
Julian Carpenter
Yvonne Chisholm
Sarah Chown
Jenn Clamen
Chad Clarke
Michaela Clayton

Grant Cobb
Colin Coward
Denise Cooney
Luke Craggs
Michael Crystal
Yolande Davidson
Tom Decker
Janelle Deniset
Kim Dolan
Jean Dussault
Josée Dussault
R. Douglas Elliott
Michael Erickson
Nathaniel Erskine-Smith, MP
Jillian Evans
Michael Fenrick
Kendra Firth
Emma Fleetham
Annie Foreman-Mackey
Josef Forstmayr
Amelia Fung
Laverne Gervais
Global Justice Lab, Munk School
of Global Affairs
Patsy Grannum
Muluba Habanyama
Roojin Habibi
Harm Reduction International
Colin Hastings
Shay Haven
Marlene Hewitt
HIV & AIDS Legal Clinic Ontario
Alexa Hoffmann
Rene Holder-McClean-Ramirez
Julian Hows
Angeline Jackson
Jamaican Canadian
Association
Khalid Janmohamed
Douglas Janoff
Jodi Jollimore

Ka Ni Kanichik's
Sisters of Fire
Caitlyn Kasper
Helen Kennedy
Naina Khanna
Gillian Kolla
Rodney Kort
Elene Lam
DJ Larkin
Tasheka Lavann
Dane Lewis
Lynette Mabote
Sean Major-Campbell
Notisha Massaquoi
Alex McClelland
Nadia Narain
Valerie Nicholson
Deborah Nurse
Shaun O'Brien
Caleb Orozco
Michael Parkinson
Waterloo Regional Crime
Prevention Council
Ryan Peck
Mariyan Petrov
Kenita Placide
Evan Rankin
Enzo Rondinelli
Sarah-Grace Ross
Sheila Sampath
Tara Santini
Shruti Sardesai
Neil Self
Caitlin Shane
Daniel Sheppard
Jonathan Shime
Chris Sinclair
David Soomarie
Nicci Stein
Lori Stoltz
Trevor Stratton

Sean Strub
Marliss Taylor
Adrienne Telford
Test Case Litigation Project,
Osgoode Hall
Law School
Julie Thomas
United Nations
Development Program
Pat Vandersompele
Amy Wah
Ryan White
Shawn Wilkinson
Karlene Williams-Clarke
Carolyn Young

FOR MORE INFORMATION ON HOW YOU CAN SUPPORT OUR WORK, PLEASE VISIT WWW.AIDSLAW.CA/DONATE.

POUR SAVOIR COMMENT VOUS POUVEZ APPUYER NOTRE TRAVAIL, CONSULTEZ WWW.AIDSLAW.CA/DONS.